



Comment faire financer ma formation (CPF)

« Intégrer la technique de dégustation et de valorisation des huiles d'olive vierges à sa pratique professionnelle. »

Mise à jour le 16 juillet 2025

Voici les étapes à suivre pour financer sa formation avec son compte CPF :

1. Connectez-vous à votre moncompteformation.gouv.fr et connectez-vous via FranceConnect ou avec votre identifiant et mot de passe.

2. Choisissez la formation « Intégrer la technique de dégustation et de valorisation des huiles d'olive vierges à sa pratique professionnelle. »

La participation forfaitaire de 102,23€ :

Quel que soit le coût de la formation, **le montant de la participation financière est fixé à 102,23 € pour l'année 2025**. Ce montant est automatiquement intégré dans le coût de la formation lors de l'achat sur la plateforme [Mon Compte Formation](https://moncompteformation.gouv.fr).

Il existe cependant des exceptions:

Les publics suivants sont **exonérés** de cette participation :

- Pour éviter de pénaliser ceux qui ont un plus grand besoin de formation, certains bénéficiaires du CPF sont exonérés de cette participation, notamment **les demandeurs d'emploi** ;
- Les exceptions incluent également **ceux bénéficiant d'un financement de leur employeur**, pour un financement versé à

compter du 2 mai 2024, **ou d'un organisme spécifique** (OPCO, accord de branche ou accord de groupe) ;

- Les **titulaires mobilisant leurs droits dans le cadre de leur Compte professionnel de prévention (C2P)** ;
- Les **titulaires bénéficiant d'un abondement « accident du travail ou maladie professionnelle »** (AT/MP) sont également exemptés.

Qui peut prendre en charge cette participation obligatoire de 102,23€ ?

Si vous ne remplissez pas les conditions pour en être exonérée, il n'y a que votre **employeur** ou votre **OPCO** qui pourront prendre en charge cette participation financière obligatoire : cela signifie que vous pourrez leur demander un remboursement de ces 102,23€ une fois que vous aurez payé cette somme sur Mon Compte Formation lors de votre souscription. Aucune autre personne ne pourra prendre en charge cette somme : Il est donc interdit pour l'organisme de formation de vous proposer un remboursement de cette participation financière.

*Vous êtes **indépendant**:*

Les chefs d'entreprise et non-salariés (travailleurs indépendants, professions libérales, commerçants...) peuvent accéder aux droits à la formation.

- **Contactez** votre organisme collecteur et transmettez lui une convention de formation à signer. Vous pouvez faire la demande ici : en remplissant ce document.
- La meilleure méthode pour trouver votre OPCO est d'utiliser le numéro de convention collective nationale. Il s'agit du N° IDCC (identifiant de convention collective). Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion expose sur le site travail-emploi.
- Vous faites une demande de formation auprès de L'HOVE, vous allez recevoir une facture de formation de la part de L'HOVE à transmettre à l'organisme financeur pour vous faire rembourser directement ou l'organisme réglera L'HOVE directement en début de formation.

Vous trouverez ici toutes les questions/réponses concernant le CPF Vidéo

*Vous êtes en **Activité partielle** et vous souhaitez profiter du fond national de l'emploi (FNE):*

Remplissez [ce document](#) pour recevoir **une convention de formation ou un contrat de formation.**

Nous vous ferons ensuite par email le document demandé.

Contactez votre [DREETS](#) ou votre OPCO et demander à bénéficier du FNE

Qui peut en bénéficier ?

- Toutes les entreprises, même celles en activité partielle (droit commun ou longue durée) ou en difficulté (hors cessation d'activité).
- Tous les salariés sont éligibles, sauf :
 - Ceux en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
 - Ceux qui vont quitter l'entreprise dans le cadre d'un plan social ou d'une rupture collective.
 -

Conditions spécifiques :

- Les salariés en contrats courts (CDD, PEC) doivent rester employés pendant toute la durée de la formation.
- Aucun critère lié au diplôme ou à la catégorie socio-professionnelle n'est exigé.

Pour plus d'informations, visitez [ce lien officiel](#).

L'HOVE - S.A.R.L au capital de 1500 euros -
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro DA: 11 78 86529 78
auprès du préfet de la région d'Ile de France
Siège social : 45 rue du regard 78670 Villennes-sur-Seine
SIRET: 984 037 325 00011
e-mail: contact@lhove.fr - www.lhove.fr